

## EXPERTISE JUDICIAIRE

Par **clem29**, le 17/06/2020 à 12:04

Bonjour, Nous sommes en expertise judiciaire ( référé) depuis 3 ans pour une fuite sur notre maison

L expert nous a fait faire des investigations qui nous ont coutées beaucoup d argents et maintenant il doit donner avant le 30 juin son compte rendu en évoquant qu'il ne trouve pas l'origine

A ce jour notre pignon est cassé ( maison bois) , le plafond du séjour aussi et une partie de la chambre de ma fille.

Je comprend pas comment un homme mandaté par la justice est ce pouvoir ??? Notre avocate est pas mieux ...

Quel est notre recours ? le juge peut parait il clore le dossier, pas de responsabilités conjointes ??

Merci pour vos réponses

Par **miyako**, le 17/06/2020 à 13:53

Bonjour,

Le magistrat ,va suivre le rapport d'expertise ,et il faudra voir comment va indemniser votre assurance .

Amicalement vôtre

suji KENZO